



Séance du conseil d'administration du CGDIS du 23 septembre 2021

La séance du conseil d'administration du CGDIS s'est tenue en date du 23 septembre 2021 au sein du Centre National d'Incendie et de Secours sous le régime du COVIDCheck.

Les **affaires du personnel** ont été évacuées avec notamment 1 adaptation de poste, 1 démission volontaire, 1 résiliation de stage, 3 nominations définitives, 5 promotions dans un nouveau grade, 15 changements du groupe de traitement suite à la voie expresse et un changement du groupe de traitement par le biais de la carrière ouverte, 1 retraite progressive, 11 demandes de réduction de la période d'initiation ainsi que 4 changements de statut vers la carrière du pompier.

Il a été relevé que la loi portant création du CGDIS et la loi sur la carrière ouverte sont contraignantes et ne permettent pas si facilement le changement du groupe de traitement/d'indemnité pour un chacun. Des analyses de la situation ont été entamées et des solutions pour remédier au problème identifiées.

Dans la suite, **le tableau des effectifs et des postes à responsabilités particulières** y liés ont été approuvés.

Le conseil d'administration est informé que Monsieur Steve Mack directeur de l'INFS assurera, pour toute question d'ordre administratif, l'intérim du Dr Stammet, directeur médical et de la santé, démissionnaire, jusqu'au moment de l'entrée en fonction du nouveau directeur fonctionnel.

Pour clôturer la réunion à huis clos, quelques mots ont été échangés sur la question parlementaire n°4938 du député Sven Clement et portant notamment sur le personnel du CSU 112.

Le tableau des **emplois managériaux** a été approuvé reprenant les démissions :

- du directeur médical et de la santé ;
- du chef du Centre d'incendie et de secours d'Esch-sur-Alzette.

Il a été procédé aux nominations :

- du chef du service gestion du personnel ;
- du chef du CIS Hosingen ;
- d'un chef de CIS adjoint pour le CIS de Beaufort.

Par la suite, une adaptation du **règlement intérieur** par l'ajout d'un point sur la protection des données a été validée.

Dans le cadre de l'organisation du « **Word Rescue Challenge** » en 2022, un fond de roulement a été accordé afin que l'organisation puisse engager des dépenses nécessaires en 2021. Ceci en attendant que les fonds récoltés par voie de subsides/sponsors ne soient disponibles.

Le **budget** des dépenses et des recettes pour l'année 2022 est approuvé. Le budget pluriannuel des dépenses est validé sous réserve d'approbation du PNOS par le Conseil de Gouvernement.

Dans ce même cadre, le **tableau pluriannuel du recrutement** et les postes à créer pour l'année 2022 ont été approuvés.

Des **transferts budgétaires** de postes budgétaires regroupant des dépenses d'investissement vers des postes budgétaires regroupant des dépenses courantes, et des postes de dépenses courantes vers des postes budgétaires d'investissement, ont été validés.

Dans le cadre du transfert de certains CIS de catégorie 3 et 4 en pleine propriété du CGDIS, le Conseil d'administration a donné feu vert à un **bail emphytéotique** sur 40 ans pour le CIS Echternach, un CIS présentant une situation particulière vu son intégration dans un centre commercial.

Le **contrat de prestation de services** pour un médecin SAMU est prolongé d'une année.

Des informations relatives au projet de construction d'un CIS Nordstad ont été communiquées, de même qu'une première synthèse au sujet des inondations du 14 juillet 2021.

Un des élus a soulevé une question quant à la participation de pompiers à des formations à l'étranger et le port de l'uniforme dans ce cadre. Le CGDIS autorise ses membres à suivre des formations à l'étranger, du moment que celles-ci sont complémentaires à l'offre de l'INFS. Le port de l'uniforme dans ce cadre possible suite à l'autorisation préalable du directeur général.

La séance a été suivie de l'**assermentation** de 5 pompiers professionnels du cadre de base et d'un rédacteur.